



INFORMER, CONTRÔLER, ÉVALUER

DANS UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION PERMANENTE, ANTICIPER ET PRÉVENIR LES DÉRIVES DE TOUTE NATURE QUI MENACENT LES DROITS DES INDIVIDUS, LA SANTÉ PUBLIQUE OU LES ÉQUILIBRES ENVIRONNEMENTAUX S'AVÈRE **UNE NÉCESSITÉ TOUT AUSSI PRIMORDIALE QUE D'ÉDIFIER DE NOUVELLES NORMES**. TEL EST L'OBJET DE LA MISSION D'INFORMATION ET DE CONTRÔLE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE. L'ANNÉE 2007 A ILLUSTRÉ LA VARIÉTÉ CROISSANTE DES DOMAINES D'ACTION DANS LESQUELS LES DÉPUTÉS ONT FAIT PORTER CE CONTRÔLE, QU'IL S'AGISSE DE L'ENVIRONNEMENT, DES DOSSIERS SCIENTIFIQUES, DES QUESTIONS FINANCIÈRES, DE L'EMPLOI OU DE LA SOLIDARITÉ.



Recherche et environnement

page 40

Affaires sociales

page 42

Finances

page 44

